



Arbre de décision pour la réforme des bovins au Canada

Il est difficile de prendre la bonne décision quant au moment de réformer un animal et à l'endroit où il sera expédié. Le parcours qu'une vache entreprend pour être abattue n'est pas toujours simple.

Le délai entre la ferme et l'abattage peut atteindre 7 à 10 jours dans certains cas. Cela s'explique par le fait qu'elles peuvent passer par plusieurs sites de ventes à l'encan avant de se rendre de la ferme à l'abattoir. Il est essentiel de s'assurer que nous n'expédions que des vaches aptes au transport.

Utilisez l'organigramme ci-dessous pour vous aider à prendre vos décisions :

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE



Canada 

Puis-je expédier cette vache?

CONDITIONS

REMARQUES IMPORTANTES

Oui

Un animal demeure apte au transport si :

- Il présente un bon état de chair (> 2,75)
- Il ne présente aucun signe de boiterie et se tient debout et marche avec vigueur
- Sa température est < 39,2 °C / 102,5 °F
- Il est éveillé, alerte et réceptif
- Son rythme respiratoire est normal (de 10 à 20 respirations la minute)
- Un traitement lui a été administré dans le passé, mais tous les médicaments ont été éliminés de son organisme
- Son lait est normal ou il y a seulement présence d'une mammite légère
- Il n'y a pas d'autres signes de maladie
- Cela peut inclure le carcinome oculaire des bovins, la leucose ou des ganglions lymphatiques enflés, des articulations excessivement enflées



Si vous décidez d'expédier un animal, vous devriez pouvoir répondre oui sans hésiter à ces questions :

- Est-ce que je mangerais la viande de cet animal ?
- Cet animal est-il assez vigoureux pour faire plusieurs trajets dans un camion et être abattu 7 à 10 jours après avoir quitté la ferme?

Note sur l'expédition des animaux en lactation Les animaux en lactation peuvent être expédiés si les conditions suivantes sont remplies :

- L'animal doit pouvoir arriver à destination/à l'abattoir avant qu'un engorgement du pis ne se produise
- L'animal doit pouvoir être traité si requis, à l'encan ou ailleurs, afin de poursuivre et compléter le transport sans qu'un engorgement du pis ne se produise
- Un processus doit être en place/référencé afin de gérer/surveiller ces animaux lorsque requis

Si les conditions ci-dessus ne peuvent être satisfaites ou si l'animal présente d'autres problèmes qui nuisent à son état, alors il doit être expédié en tant qu'animal fragilisé.

Non - NE transportez PAS cet animal

Une vache est inapte au transport si elle présente une ou plusieurs des conditions suivantes :

- Fièvre (température $\geq 39,5$ °C/102,5 °F)
- Vêlage
- Faiblesse/instabilité sur ses pieds (boiterie modérée à grave)
- Mammite aqueuse / sévère
- Traitement reçu, périodes de retrait du lait ou de la viande non échues
- Acétonémie
- Déplacement à droite de la caillette
- Signes de douleur
- Mauvais état de chair / trop maigre (< 2)
- Elle a mis bas dans les dernières 48 heures



Conditions mises en surbrillance - ces vaches devraient être euthanasiées - elles ne répondent pas au traitement ou leur état est impossible à traiter.

- Animal non ambulatoire / à terre
- Autres états sans espoir :
 - Fractures des os ou de la colonne vertébrale
 - Arthrite
 - Cancer
 - Émaciation (état de chair < 1,5)
 - Pneumonie qui ne répond pas au traitement
 - Prolapsus utérin
 - Abdomen distendu
 - Trouble nerveux
 - Hernie qui empêche les mouvements normaux

Oui, mais seulement avec des dispositions spéciales

Expédiez les animaux présentant ces conditions DÈS QUE POSSIBLE :

- Abscess
- Cécité
- Engelures
- Carcinome oculaire léger (l'œil est intact)
- Boiterie légère - l'animal est tout de même vigoureux
- Déplacement de la caillette du côté gauche - sans faiblesse ni toxicité
- Maladie de la mâchoire grumeleuse (Actinomyces bovis)
- Blessure au pénis
- Pneumonie légère sans fièvre
- Prolapsus vaginal ou rectal
- Faible production de lait



Expédiez les animaux présentant ces conditions DANS LES 12 HEURES :

- Ballonnement
- Corps étrangers dans l'estomac avec signes localisés
- Accidents intestinaux
- Blessures récentes
- Blocage urétral (très récent)
- Fracture de la queue ou de la mâchoire
- Inhalation de fumée

REMARQUE :

- Les animaux présentant plusieurs affections ne sont pas aptes au transport.
- Les animaux fragilisés doivent voyager dans un petit compartiment, soit individuellement, soit avec un seul animal calme.

En cas de doute, NE l'expédiez PAS et parlez à votre médecin vétérinaire!